

DES JEPS spécialité « Performance sportive » – mention parapente ou deltaplane

Concepteur et animateur de dispositifs de performance et/ou de formation à forte plus-value territoriale en Vol Libre

Ambition du DES JEPS Parapente ou Deltaplane

Il s'agit de développer les compétences d'encadrants du Vol Libre déjà expérimentés en matière de conception, de mise en œuvre et d'animation de dispositifs de formation et/ou de performance à forte plus-value territoriale.

L'analyse d'environnements complexes et le développement des capacités de mise en lien entre différentes formes de pratiques du Vol Libre et les réseaux d'acteurs sont des axes prioritaires au service de cette ambition.

1/ Public concerné

Ce cursus de formation s'adresse à tous les professionnels possédant une forte expérience de l'encadrement du vol libre et souhaitant développer leur capacité à mettre en place des projets structurants dans un environnement territorial complexe.

Une forte motivation est indispensable afin de profiter au mieux des enseignements et des mises en situation prévues au cours de la formation.

Les titulaires du DE JEPS Parapente ou Deltaplane peuvent accéder directement au test de sélection du DES JEPS ; les titulaires du BEES 1° ou du BP JEPS Parapente ou Deltaplane peuvent également y accéder s'ils justifient de 100 heures d'expérience de formation de cadres ou d'entraînement au cours des trois dernières années.

2/ Les débouchés professionnels visés

Le DES JEPS est le plus haut niveau de diplôme professionnel de la filière vol libre. De par les compétences et les connaissances qu'il apporte, il prépare les stagiaires aux fonctions de manager et à l'exercice de métiers se déroulant dans un environnement complexe. A titre d'exemple, les métiers de cadre technique fédéral, de coordonnateur de formation, ou encore de coordonnateur de structure d'entraînement peuvent être des débouchés professionnels potentiels.

Par ailleurs, les titulaires du DES JEPS auront également toutes les cartes en main pour mettre en place des dynamiques locales de développement leur permettant de créer les conditions d'une diversification professionnelle et/ou d'un allongement de leur période d'activité dans le milieu du vol libre.

Enfin, les contenus abordés lors de la formation permettront aux gestionnaires de structure d'affiner leur management et leur politique entrepreneuriale afin de gagner en efficacité et en confort de travail au quotidien.

3/ Eléments de contexte et Contenus de formation

L'enseignement professionnel du Vol Libre s'est largement structuré, depuis les années 80, autour du milieu professionnel et du métier de moniteur qui constitue le cœur des activités d'encadrement. Pour autant, la **diversification des activités professionnelles** est aujourd'hui une réalité qui engage les professionnels vers de nouveaux métiers, nécessitant le développement de nouvelles compétences.

Deux axes de diversification se sont particulièrement développés. Celui de la **formation** des cadres du Vol Libre, professionnels comme bénévoles, qui implique aujourd'hui de nombreux enseignants expérimentés. Celui de la **performance** - dans son acception large, du perfectionnement aux pratiques de haut niveau - qui accompagne l'évolution des pratiquants autonomes comme des compétiteurs.

Ainsi, la conception, la mise en œuvre et l'animation de dispositifs de formation et/ou de performance en Vol Libre s'inscrivent aujourd'hui dans un environnement institutionnel multiple, façonné par des organisations nationales dont il faut s'approprier les logiques, mais également et surtout par les **spécificités territoriales** au sein desquelles le dispositif va s'implanter. Il n'est dès lors plus possible de penser un dispositif de formation et/ou de performance en Vol Libre indépendamment des caractéristiques locales dans lesquelles il va s'insérer.

Par ailleurs, l'équilibre économique et social de la filière du Vol Libre se construit par la cohabitation des formes de pratiques : ces **formes de pratique et approches diversifiées** sont complémentaires et se nourrissent mutuellement. Il ne s'agit plus aujourd'hui de les faire cohabiter mais bien de les intégrer dans des projets territoriaux structurants pour les **acteurs de la filière**.

Ce triple contexte de diversification des pratiques d'encadrement du Vol Libre, de montée en puissance des logiques territoriales et de structuration de la filière du Vol Libre impose de développer :

- Une expertise disciplinaire en matière de formation et de performance
- Une capacité d'analyse des environnements territoriaux complexes
- Une vision intégrée des formes de pratiques et des réseaux d'acteurs

A partir de ce constat, les contenus de formation ont été déclinés sous la forme de trois blocs représentant les trois thématiques fortes de la formation :

Bloc 1 : Maitriser le contexte socio-politique et institutionnel des pratiques de formation, de performance sportive et des sports de nature.

- maîtrise des politiques publiques en lien avec le sport de haut niveau, la formation professionnelle, le tourisme et le développement des sports de nature ;
 - connaissance des cadres législatifs et règlementaires impactant les dispositifs de formation professionnelle et de structuration du sport de haut niveau ;
 - analyse globale de la structuration des sports de nature ;
- *En alternance : Appréhender les déclinaisons concrètes des politiques publiques sur un territoire.*

Bloc 2 : Structurer un dispositif de formation et/ou de performance dans un territoire.

- Réaliser un diagnostic territorial
 - Appréhender la complexité d'une filière socio-économique ;
 - Manager et dynamiser des réseaux d'acteurs ;
 - Accompagner ses collaborateurs dans leurs missions professionnelles ;
 - Gérer les situations de crise ;
- *En alternance : Mettre en œuvre et animer un dispositif apportant une plus-value locale*

Bloc 3 : Développer des stratégies de formation et/ou de performance et les intégrer dans le tissu socio-économique local.

- Comprendre la place de l'ingénierie dans les dispositifs ;
 - Concevoir une offre de formation en Vol Libre ;
 - Analyser et modéliser la performance en Vol Libre et construire l'entraînement ;
 - Comprendre et mettre en œuvre une stratégie d'évaluation pertinente.
- *En alternance : Concevoir ou faire évoluer un dispositif de performance et/ou de formation*

4/ Organisation de la formation

La formation est organisée par l'ENSA en collaboration avec le CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées.

Les séquences de formation en centre, organisées sur des périodes d'une à deux semaines consécutives, se feront, en fonction des contenus abordés, sur la région Rhône-Alpes ou sur la Région Occitanie.

Ces séquences seront réparties sur les années 2019-2020 afin de permettre aux stagiaires de mettre en œuvre leur projet de développement, avec l'accompagnement d'un formateur du cursus. En outre, une interface de formation à distance (FOAD) sera également utilisée pour optimiser les échanges et l'interactivité.

Concernant l'alternance, les structures d'accès au haut niveau de la FFVL ainsi que les organismes de formation professionnelle seront à même de répondre aux souhaits de spécialisation des stagiaires, en fonction du projet qu'ils porteront. D'autres structures pouvant bien entendu être envisagées.

5/ Conditions d'inscription et tarif

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de l'ENSA, à la rubrique « Formations et Examens ». Il est à retourner avant le 31 novembre 2018 au département vol libre de l'ENSA – 35 route du Bouchet – BP 24 – 74701 CHAMONIX Cedex.

Les candidats seront soumis à un test de sélection, sous la forme d'un entretien et de la présentation d'un projet à réaliser dans le cadre de la formation, permettant de valider leur inscription à la formation.

Les frais pédagogiques seront de l'ordre de 4000 Euros pour un parcours complet.

6/ Textes de référence

< Arrêté du 12 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2007 portant création de la mention "parapente" du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "performance sportive"

< Arrêté du 6 mars 2017 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2007 portant création de la mention « deltaplane » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive »

Formation organisée en collaboration avec le CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées, la Fédération Française de Vol Libre et le Syndicat National des Moniteurs de Vol Libre

